

Commentaires sur les projets de règlements de mise en œuvre de la Loi sur les hydrocarbures

**Présentés par Eau Secours! la Coalition québécoise
pour une gestion responsable de l'eau**

Présentation d'Eau Secours!

Eau Secours! la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau est un organisme sans but lucratif fondé en 1997 pour contrer une vague de privatisation des services municipaux de l'eau à Montréal. Eau Secours! est composé de membres individuels et de membres collectifs représentant une constellation de milieux : groupes citoyens, environnementaux, sociaux et communautaires, syndicats, associations étudiantes, milieu artistique, scientifique, recherche, sciences sociales, éducation, communication, etc.

Mission et objectifs

La mission de l'organisme est de revendiquer et de promouvoir une gestion responsable de l'eau dans une perspective de santé publique, d'équité, d'accessibilité, de défense collective des droits de la population, d'amélioration des compétences citoyennes, de développement durable et de souveraineté collective sur cette ressource vitale et stratégique.

Concrètement, Eau Secours a comme objectifs de :

- Former, informer et sensibiliser les citoyen-ne-s aux enjeux de l'eau dans une perspective d'éducation populaire autonome.
- Revendiquer et promouvoir une protection et une gestion de l'eau adéquates par une analyse politique non partisane.
- Mobiliser les citoyen-ne-s à s'engager pour la cause de l'eau.
- Représenter et défendre les intérêts des citoyen-ne-s sur les enjeux de l'eau auprès des élu-e-s et des instances publiques, privées et judiciaires.

Commentaires

Eau Secours considère que le cadre réglementaire déposé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles le 20 septembre 2017 pose de graves risques pour l'eau du Québec. Dès que ces projets de règlements ont été rendus publics, nous avons assisté à une incroyable vague d'opposition et de mobilisation de la population. Des citoyens et des citoyennes ont commencé à organiser sur le champ une manifestation intitulée *L'eau du Québec, c'est sacré* pour dénoncer les risques causés par ces projets de règlements envers notre eau. Un front commun d'organisations de la société civile représentant plus de 1,5 million de personnes, infirmier-ère-s, enseignant-e-s, agriculteur-trice-s, retraité-e-s, employé-e-s de la fonction publique, travailleur-euse-s, écologistes et citoyen-ne-s de toutes les régions du Québec ont exigé publiquement le retrait de ces quatre projets de règlements. Une pétition lancée il y a moins de deux mois demandant également le retrait de ces projets de règlements a recueilli à ce jour 32 225 signatures (voir annexe). Des citoyens et des citoyennes de partout au Québec ont appelé leur député-e pour leur faire part de leurs inquiétudes face à ce cadre réglementaire et aux risques qu'il poserait s'il était adopté.

Ces projets de règlements posent des risques à notre eau puisqu'ils permettent des forages pétroliers et gazières sous les rivières et les lacs ainsi que dans divers milieux hydriques. Les risques de contamination de l'eau sont bien réels, comme le démontre l'histoire récente de l'exploitation pétrolière et gazière en Amérique du Nord. Des centaines de déversements ont eu lieu dans des cours d'eau aux États-Unis et au Canada dans les dernières années. Les impacts de ces déversements se font encore sentir. Sept ans après le déversement de la rivière Kalamazoo au Michigan, l'eau de la rivière est encore contaminée par du pétrole. En Alberta, plusieurs millions de litres de pétrole ont été déversés dans les cours d'eau dans les dernières années, comme à Peace River, Red Deer River, Slave Lake et Red Earth Creek, pour ne nommer que ceux-là. Des centaines de cas de sources d'eau potable contaminées à cause de l'industrie pétrolière et gazière au Texas et en Pennsylvanie ont aussi été recensés. Si le Québec devient un état pétrolier et gazier, il aura bientôt les mêmes problèmes de contamination de ses lacs, de ses rivières et de ses nappes phréatiques que les autres États qui ont fait ce choix.

Nous avons déjà eu un avant-goût des risques de contamination de l'eau du Québec posés par l'industrie des hydrocarbures durant la saga du gaz de schiste. En 2011, le ministère des Ressources naturelles du Québec a inspecté tous les puits de gaz de schiste sur le sol québécois et a trouvé que 60% d'entre eux avaient des fuites. Impossible de dire combien de méthane, un puissant gaz à effet de serre, s'est ainsi retrouvé dans l'environnement, nuisant aux objectifs de lutte aux changements climatiques auxquels le gouvernement s'est engagé.

De plus, ces projets de règlements permettent la fracturation hydraulique, une technique non-conventionnelle d'extraction qui menace sérieusement notre eau. En effet, l'Agence de protection environnementale américaine, l'EPA, a prouvé en 2016 que l'extraction de gaz de schiste par la fracturation hydraulique présente un risque élevé de contamination

des sources d'eau potable. Plusieurs États et provinces ont interdit la fracturation hydraulique : le Vermont, l'état de New York, le Maryland, l'Allemagne, l'Écosse, la France, l'Irlande et le Pays de Galles. Le Québec peut lui aussi interdire cette technique non-conventionnelle et il doit le faire. Pouvoir un jour faire flamber notre eau du robinet comme en Pennsylvanie n'est pas le projet de société auquel nous devrions aspirer.

Il ne faut pas oublier que la contamination de l'eau par les hydrocarbures est bien souvent irréversible. Par exemple, l'eau des lagunes de Mercier est contaminée depuis plus de 50 ans et personne ne semble en mesure de résoudre le problème. De la même façon, quatre ans après la tragédie de Lac Mégantic, la rivière Chaudière est encore contaminée et ses poissons présentent un taux très élevé d'anomalies.

La contamination de notre eau coûtera cher à la société québécoise. En effet, la réglementation proposée pose des risques importants pour la santé des citoyens et des citoyennes, qui pourraient boire une eau contaminée aux hydrocarbures sans le savoir. Nous pouvons imaginer les coûts faramineux en santé publique que cela pourrait engendrer. Cette réglementation ouvre aussi la voie à des coûts exorbitants de nettoyage et de décontamination. Avec cette réglementation, le gouvernement ne s'est pas doté de moyens techniques et financiers adéquats pour protéger l'eau et la population. Une réglementation qui permet la fracturation hydraulique et des forages sous les lacs et les rivières entraînera des coûts énormes pour la société, alors que les bénéfices seront marginaux.

En terminant, Eau Secours invite le gouvernement québécois à se renseigner sur les centaines de cas de contamination des nappes souterraines et des cours d'eau dans les états qui exploitent des hydrocarbures et à respecter le principe de précaution. L'eau est une ressource fragile, limitée et vitale, et il est irresponsable de mettre en péril des puits ou des sources d'eau municipales. Les Québécois et les Québécoises ne sont pas alarmistes. Nous sommes réellement inquiets pour notre eau et nous avons raison de l'être.

Recommandations

Eau Secours fait les recommandations suivantes au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles :

- Interdire la fracturation hydraulique et toute technique non-conventionnelle d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures.
- Retirer les quatre projets de règlements de mise en œuvre de la Loi sur les hydrocarbures.
- Réviser la Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives, dont la Loi sur les hydrocarbures.
- Réviser le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.
- Mettre sur pied un processus de consultation citoyenne pour établir un plan de sortie des hydrocarbures et mettre le Québec sur la voie d'une véritable transition énergétique.



Des forages pétroliers et gaziers directement dans nos lacs, nos rivières et nos milieux naturels?

Tout près de nos maisons, de nos écoles, de nos hôpitaux, de nos
CPE et de nos parcs nationaux?
C'EST NON!

Monsieur Philippe Couillard, Premier ministre du Québec,

Monsieur Pierre Moreau, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministre
responsable du Plan Nord et ministre responsable de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-
Madeleine,

Nous demandons le **retrait complet** et l'**abandon définitif des quatre projets de
règlements sur les forages pétroliers et gaziers** que le gouvernement du Québec vient
d'annoncer. Nous exigeons de plus **un plan de sortie** rapide et complet de la filière
pétrolière et gazière au Québec.

Je signe!

Le gouvernement du Québec a décidé d'ouvrir les lacs et les rivières du Québec aux
projets d'exploration et d'exploitation de pétrole et de gaz. Les forages en milieu hydrique,
mais aussi ceux en milieu terrestre pourront d'ailleurs être réalisés avec des opérations
de fracturation et de stimulation, à proximité de secteurs habités, d'écoles, d'aires
protégées et de parcs nationaux.

Un puits pétrolier ou gazier à **150 mètres de votre maison**, ça vous intéresse? À **60
mètres d'une aire protégée**, à **40 mètres de la voie navigable du Saint-Laurent**? En plein
milieu d'une rivière ou d'un lac comme le Lac Saint-Jean? Sans compter la fracturation
horizontale qui pourra passer directement sous votre résidence, sous le fleuve, sous les
milieux humides...

Si comme nous, vous trouvez cette **décision choquante**, signez et partagez!



Objectif
35000

32225 ont signé. Rendons-nous à 35000!